

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**

Les personnes intéressées sont priées de noter les informations qui suivent.

1. À sa séance du 1^{er} avril 2008, le conseil d'arrondissement a adopté les premiers projets dont la description suit.
 - a) CA08 240244: résolution accordant à certaines conditions, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir l'immeuble portant le numéro 1623, rue Amherst, conformément aux plans déposés à l'Arrondissement le 26 février 2008, et ce, en dérogation à l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);
 - b) CA08 240245 : résolution accordant à une condition, en vertu du règlement CA-24-011, l'autorisation d'occuper, dans l'immeuble portant le numéro 10, rue Sherbrooke Ouest, un café-terrasse sur le toit situé au même niveau que le rez-de-chaussée donnant sur la rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogation à l'article 392 du règlement 01-282.
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 22 avril 2008 à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
4. Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une copie de ces projets, un plan des secteurs visés et un document d'information peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 4 avril 2008.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement